

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE EPREUVES DE LANGUE VIVANTE AU CAP

EPREUVE OBLIGATOIRE

EPREUVE EN CCF

- Candidats ayant préparé le certificat d'aptitude professionnelle par la voie scolaire dans des établissements d'enseignement public ou des établissements d'enseignement privés sous contrat, par l'apprentissage, dans des centres de formation d'apprentis habilités, ou dans le cadre de la formation professionnelle continue dans un établissement public

Coefficient 1

- Notation sur 20

- 2 situations d'évaluation en Terminale CAP

- 1 épreuve écrite commune sur table d'une heure (Situation A: CO - CE - EE)

- 1 interrogation orale individuelle (Situation B: EOC - EOI)

- L'évaluation de chacune des compétences ci-dessus entrant pour un cinquième dans l'attribution de la note finale.

- Calendrier établi par le chef d'établissement ou le chef du centre de formation après consultation des enseignants concernés

- Les deux situations peuvent être organisées le même jour ou à des dates différentes.

- L'ordre d'organisation est laissé à l'appréciation et à l'initiative des équipes, la situation B pouvant avoir lieu antérieurement à la situation A.

- Evaluation conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés.

SITUATION A: Evaluation commune sur table

Modalités d'organisation

- Durée : 1H, sans préparation
- Partie 1 : 10 minutes maximum
- Partie 2 : 25 minutes maximum
- Partie 3 : 25 minutes maximum
- les 3 parties se déroulent immédiatement dans l'ordre les unes après les autres

Partie 1 : Compréhension de l'oral

- Prend appui sur un document audio ou vidéo de 1 minute maximum
- Thématique: vie quotidienne, personnelle, sociale, et citoyenne ou professionnelle
- 3 écoutes successives espacées d'1 minute
- Avant la première de ces trois écoutes, un questionnaire à choix multiple (QCM) en français est mis à disposition des candidats et ils en prennent connaissance
- QCM de 8 items maximum
- Le titre du document audio ou vidéo est en langue étrangère et figure en tête du QCM
- Au cours des 3 écoutes, les candidats sont libres de prendre ou de ne pas prendre de notes, de répondre directement au questionnaire ou d'y répondre à l'issue de la troisième écoute. Durée totale 10 minutes

Partie 3 : Expression écrite

- 2 sujets au choix libellés en français
- 1 sujet sur les situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne
- 1 sujet sur les situations et actes de la vie professionnelle
- Réponse en langue étrangère
- Soit une réponse à une question présentant un lien avec le thème de la compréhension de l'oral et de la compréhension de l'écrit
- Soit une réponse à un bref message écrit en langue vivante étrangère (carte postale, lettre, courriel, SMS, commentaire de lecteur, avis d'utilisateur ou de consommateur, etc)
- 25 minutes maximum pour prendre connaissance des deux sujets, choisir, et rédiger, en langue vivante étrangère, un texte entre 60 et 80 mots minimum.

Partie 2: Compréhension de l'écrit

- Prend appui sur un document inconnu rédigé en langue étrangère de 10 lignes maximum (1 ligne = 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation)
- Thématique, sujet ou objet en lien avec ceux du support de la partie 1 (compréhension de l'oral)
- Thématique: vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ou professionnelle
- Document ancré dans la réalité du ou des pays de la langue concernée
- Peut relever de genres différents : publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, petite (s) annonce (s), courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.
- Documents : informatif, descriptif, narratif, il peut comporter des dialogues
- Document authentique: non élaboré, non adapté à des fins d'enseignement
- Il peut être illustré, voire éclairé par un élément iconographique
- Il ne présente pas un caractère excessif de spécialisation
- 6 questions maximum, libellées en français, graduées (du général au particulier)
- 25 minutes maximum pour prendre connaissance du document et répondre, par écrit et en français

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
EPREUVE OBLIGATOIRE/EPREUVE EN CCF
Suite

SITUATION B: Epreuve orale individuelle

Partie 1: Expression orale en continu

- 3 minutes maximum
- Sujet et contenu au choix du candidat
- Le candidat présente et rend compte :
 - soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère
 - soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.
- Pour son exposé, le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots clés et aussi présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc..)
- L'évaluateur invite le candidat à s'exprimer
- Le candidat dispose de 3 min maximum pour s'exprimer en langue étrangère

Partie 2 : Expression orale en interaction

- 3 minutes maximum
- Prend appui sur l'exposé précédent du candidat
- L'évaluateur amorce avec le candidat un échange oral
- L'échange comporte :des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires
- Si le candidat ne s'est pas ou s'est très peu exprimé dans la partie 1, l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
EPREUVE OBLIGATOIRE
EPREUVE PONCTUELLE

*Concerne les candidats non mentionnés dans la rubrique « **EPREUVE EN CCF** »*

Modalités d'organisation

- Epreuve organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen au cours du dernier trimestre de la formation
- Deux sous-épreuves :
 - Epreuve écrite commune sur table: 1 heure
 - Epreuve orale individuelle : 6 minutes
- 15 minutes de pause entre les deux sous épreuves
- L'ordre d'organisation des deux sous-épreuves est indifférent
- Niveau CECRL : A2
- Notation sur 20 points: somme des notes des 3 parties sous épreuve1 + celles des 2 parties sous épreuve 2

SOUS-ÉPREUVE 1 : épreuve écrite commune

Déroulement identique à l'épreuve en CCF : **Situation A**

SOUS-ÉPREUVE 2 : épreuve orale individuelle

Déroulement identique à l'épreuve en CCF : **Situation B**

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

EPREUVE FACULTATIVE

- Epreuve facultative de langue vivante : épreuve ponctuelle orale
- Langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire
- Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale.
- Durée totale maximale de l'épreuve : 12 minutes
- L'épreuve se déroule en trois parties.
- Parties 1 et 2 : 3 minutes maximum chacune
- Partie 3 : six minutes maximum
- Notation sur 20 points : somme des notes obtenues aux 3 parties de l'épreuve
- Notation selon une grille nationale
- Niveau CECRL : A2

Partie 1 : Expression orale en continu

- 3 minutes maximum
- Sujet et contenu au choix du candidat
- Le candidat présente et rend compte en langue étrangère :
 - soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère
 - soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.
- Pour son exposé, le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots clés et aussi présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc)
- L'examineur invite le candidat à s'exprimer
- Le candidat dispose de 3 minutes maximum pour prendre la parole en langue vivante
- L'évaluateur veille à ne pas interrompre le candidat, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Partie 2 : Expression orale en interaction

- 3 minutes maximum
- Prend appui sur l'exposé précédent du candidat
- L'évaluateur amorce avec le candidat un échange oral en langue étrangère
- L'échange comporte :des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires
 - Si le candidat ne s'est pas ou s'est très peu exprimé dans la partie 1, l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu.

Partie 3 : Compréhension de l'écrit

- 6 minutes
- Prend appui sur un document inconnu rédigé en langue étrangère de 10 lignes maximum (1 ligne = 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation)
- Le texte est mis à la disposition du candidat par l'examineur
- Document authentique: non élaboré, non adapté à des fins d'enseignement
- Il peut relever de genres différents : publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, petite(s) annonce(s), lettre, courriel, document à caractère pratique ou professionnel, notice, mode d'emploi, etc...
- Documents : informatif, descriptif, narratif, il peut comporter des dialogues
- Il peut être illustré par un élément iconographique
- Thématique :
 - soit situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne
 - soit situations et actes de la vie professionnelle.
- Texte ancré dans la réalité des pays ou aires géographiques dans lesquels la langue concernée est parlée
- Il ne présente pas un caractère excessif de spécialisation
- 3 minutes maximum pour prendre connaissance du texte
- Le candidat est autorisé à annoter le texte et à en souligner ou surligner certains éléments
- L'examineur pose ensuite au candidat, en français, entre 4 et 6 questions graduées (du général au particulier)
- Le nombre (quatre, cinq ou six) et la nature des questions posées par l'examineur dépendent des réponses successivement apportées par le candidat et leur objet s'adapte à ces réponses.
- A l'issue de l'épreuve, le candidat restitue à l'examineur le document support